

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016

Le vingt-trois mai de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-sept mai de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, M. ATTAFF, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. JOLY
Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme FOUCAULT
Mme ORSINI à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à M. DELORT
Mme BARBET à Mme CHATEAU-GILLE
M. HULIN à M. FOURNIER

ABSENTS :

M. CHARLES
M. LARNICOL (pour le point n°1)
M. YAHIEL
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2016 qui est approuvé à l'unanimité sous réserve des observations émises par Monsieur GRISSOLANGE.

Puis, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite de Monsieur GRISSOLANGE pour Verrières Ville Ouverte (VVO) qui sera abordée en fin de séance et demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DONNE SON ACCORD

- pour une participation complémentaire à l'association « les Villes du RER B Sud » à hauteur de 100 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique concernant le tunnel de Châtelet,

APPROUVE

- la substitution de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont » à la commune de Morangis ainsi que la substitution de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la commune d'Orsay au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF),
- le compte de gestion de la commune pour l'année 2015,

VOTE

- le compte administratif de la commune du budget principal pour l'exercice 2015 par 26 voix pour et 3 voix contre (M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE), le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- l'affectation du résultat de la commune du budget principal pour l'exercice 2015,
- le budget supplémentaire de la commune du budget principal pour l'exercice 2016 par 27 voix pour, 2 voix contre (M. FOURNIER et M. HULIN) et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

MODIFIE

- la nature et les durées d'amortissement linéaire des biens soumis à amortissement du budget principal,

FIXE

- la nature et les durées d'amortissement linéaire des biens soumis à amortissement du budget annexe assainissement,

HABILITE

- Monsieur le Maire à souscrire un marché public relatif au nettoyage des bâtiments communaux par 29 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

EMET

- un avis favorable aux demandes d'affiliation volontaire de la commune de Plaisir et de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise auprès du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France,

APPROUVE

- la révision des participations familiales pour la classe transplantée de l'école Honoré d'Estienne d'Orves en juin 2016,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Verrières-le-Buisson par 27 voix pour et 3 abstentions (M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

- Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sénateur Vincent DELAHAYE une aide financière maximum pour la réalisation des travaux de réfection des allées et contre-allées du cimetière du Village dans le cadre de la réserve parlementaire,
- Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne une aide financière maximum dans le cadre de l'étude de programmation d'aide à la décision pour le site de restauration scolaire David Régnier/Paul Fort et Bois Lorient puis dans le cadre de la réalisation des travaux,

APPROUVE

- la désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle AC 0094 sise 5, voie de l'Aulne en vue de faciliter la réalisation de la résidence sociale puis la cession de cette parcelle à l'ADEF à l'euro symbolique par 28 voix pour et 2 abstentions (M. FOURNIER et M. HULIN),

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Club ABC au titre de l'exercice 2016,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 150 € à l'association TUTTI VOCE au titre de l'exercice 2016,

APPROUVE

- le renouvellement de la convention triennale pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) pour les années 2016, 2017 et 2018

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°69 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue les 30 et 31 mai et 1^{er} juin 2016 pour un montant de 405 € TTC,
- N°70 Décision modificative relative à la convention entre la ville et la société EUROP EVENT pour la mise à disposition de jeux gonflables et d'escalade le dimanche 12 juin 2016 dans le cadre des Défis de Verrières pour un montant de 7 908,60 €,
- N°71 Contrat de prestation entre la ville et l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES pour un spectacle aux enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël « les aventures du professeur Trucmuche et Eglantine et M. Christmas » à l'espace Jean Mermoz le dimanche 11 décembre 2016 pour un montant de 5 920 € TTC,
- N°72 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue les 9, 10, 11 et 12 mai 2016 pour un montant de 810 € TTC,

- N°73 Convention entre la ville et l'association Touristique des Cheminots pour une formation prévue du 16 au 21 mai 2016 pour un montant de 360 € TTC,
- N°74 Convention entre la ville et l'association nationale des auxiliaires de puériculture pour une formation prévue les 3 et 4 mai 2016 pour un montant de 225 € TTC,
- N°75 Convention entre la ville et l'association le Trait d'Union pour un prêt, à titre gracieux, de 3 véhicules de 9 places pour la période du 14 au 16 mai 2016,
- N°76 Convention entre la ville et l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs pour une formation prévue du 18 au 23 avril 2016 pour un montant de 350 € TTC,
- N°77 Convention entre la ville et l'AIVB pour une mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle de réunion au 73 rue d'Estienne d'Orves pour une durée de 3 ans, renouvelable de façon expresse,
- N°78 Contrat de prestation entre la commune et l'association « Tous Land Artistes » pour un cycle de 4 ateliers de Land Art répartis entre 2016 et 2017 pour un montant total de 1 400 € TTC,
- N°79 Désignation du cabinet d'avocats VALADOU-JOSSELIN aux fins de défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux l'opposant à M. LIGNAC devant la cour administrative d'appel de Versailles,
- N°80 Contrat de prestation entre la ville et les musiciens Messieurs Brunton, Mandon, Martineau, Pallaro, Monnot et Israël pour un café-jazz le dimanche 29 mai à 11h dans le parc de la maison Vaillant dans le cadre du 11^{ème} festival de jazz de la ville pour un montant total de 1 200 € TTC,
- N°81 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la délégation de la grande couronne pour une formation prévue les 7, 8, 9, 17 et 18 mars 2016 pour un montant de 300 € TTC,
- N°82 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte entre la ville et la SARL « TOHU BOHU » le samedi 25 juin 2016 à partir de 21h à l'arboretum Roger de Vilmorin pour un montant de 800 € TTC dans le cadre de la 13^{ème} nuit du conte,
- N°83 Désignation d'un cabinet d'avocats VALADOU-JOSSELIN aux fins de défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux l'opposant à Mme MONTAY devant le tribunal administratif de Versailles,
- N°84 Convention entre la ville et l'IEPP pour une formation prévue le 27 mai 2016 pour un montant de 450 € TTC,
- N°85 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour faire participer 11 agents à une formation prévue le 11 juin 2016 pour un montant de 1 020 € TTC,

- N°86 Décision modificative relative à une convention de formation entre la ville de Verrières-le-Buisson et Santé Service Formation pour un montant de 600 € TTC,
- N°87 Contrat de prestation entre la ville et la société VLF Productions pour la présentation d'un concert « Ameriga » le samedi 28 mai à 21h à l'Espace Odilon Redon dans le cadre du 11^{ème} festival de jazz pour un montant de 7 121 euros,
- N°88 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint Honoré pour une formation prévue les 23, 24 et 25 mai 2016 pour un montant de 605 €TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.